

PROGRAMME DE FORMATION

CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES

SSIAP3

Agrément Préfectoral n°0026

SARL Cogan Consulting

Organisme de Formation professionnelle

N° Activité 31 59 073 95 59 Préfecture du Nord

Autorisation d'exercice du CNAPS : FOR-059-2026-01-28-20210585031

TVA-FR-11 503 290 934 CODE APE : 8559B

SIRET 503 290 934 000 28 DUNKERQUE RS

Port 4112, contour du Loopersfort 59279 CRAYWICK – France

Téléphone : +33 (0)3 28 59 98-28

Fax : +33 (0)3 28 26 59 89

Email : cogan@coganconsulting.com

Site Web : www.coganconsulting.com

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour occuper la fonction de Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes.

Texte de référence : Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Pour se présenter à la formation, le stagiaire doit remplir les conditions suivantes:

- Disposer d'un diplôme de niveau 4 minimum, qui peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience, ou être titulaire du diplôme SSIAP 2, ERP 2 ou IGH 2 *délivré avant le 31 décembre 2005* et justifier de 3 ans d'expérience de la fonction,
- Capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante.
- être titulaire d'une attestation AFPS ou PSC 1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE 1 en cours de validité,

MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Déroulé de formation:

- Séquences pédagogiques en salle de formation, équipée d'ordinateurs, de vidéo projecteur, de tableau blanc, de paperboard.
- Exercices pratiques par des mises en situation (étude de cas).
- Chaque apprenant se verra remettre les livres réglementaires dès le premier jour de formation.
- Des visites applicatives sont prévues durant la formation (le déplacement est à la charge de l'apprenant).

SUIVI ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Obtention du diplôme SSIAP 3:

- Un QCM
- Une rédaction d'une notice de sécurité incendie après étude de plan,
- Un oral (interrogation sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service) évaluées par un jury présidé par le directeur du SDIS ou son représentant.

PROGRAMME

PARTIE 1 : LE FEU ET SES CONSEQUENCES

- Le feu,
- Comportement au feu,
- Mise en œuvre des moyens d'extinction.

PARTIE 2 : LA SECURITE INCENDIE ET LES BATIMENTS

- Matériaux de construction,
- Etudes de plans,
- Outils d'analyse.

PARTIE 3 : REGLEMENTATION INCENDIE

- Organisation générale de la réglementation,
- Classement des bâtiments,
- Dispositions constructives et techniques,
- Moyens de secours,
- Visites,
- Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées.

PARTIE 4 : GESTION DES RISQUES

- Analyse des risques,
- Réaliser des travaux de sécurité,
- Documents administratifs.

PARTIE 5 : CONSEIL AU CHEF D'ETABLISSEMENT

- Information de la hiérarchie,
- Veille réglementaire.

PARTIE 6 : CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SECURITE

- Commissions de sécurité,

PARTIE 7 : MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE

- Organiser le service,
- Exercer la fonction d'encadrement,
- Notions de droit du travail,
- Notions de droit civil et pénal.

PARTIE 8 : BUDGET DU SERVICE DE SECURITE

- Suivi budgétaire du service,
- Fonction d'achat,
- Fonction maintenance.

EXERCICES D'APPLICATION DES NOTIONS ETUDIEES

DUREE – 31 jours (216 heures) et 7 heures d'examen

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE – Erika Boumendil

NOMBRE DE PARTICIPANTS - 10 personnes maximum

TARIF : Nous contacter

DELAIS D'ACCES / DATE DE SESSIONS – Calendrier sur le site

www.coganconsulting.com